



PÂTURER DES COUVERTS CÉRÉALIERS AVEC DES OVINS EN PAYS DE LA LOIRE

Programme SYCEROV “Synergies céréalières éleveurs ovins”

Le programme SYCEROV a pour objectif de contribuer au développement de synergies entre céréaliers et éleveurs ovins, grâce à la valorisation des complémentarités permises par le pâturage par les ovins de couverts végétaux, repousses, chaumes et autres surfaces additionnelles présentes en système de grandes cultures.

L'expérience acquise par la quinzaine d'éleveurs suivis pendant les deux années du programme, ainsi que par les céréaliers ayant mis leurs parcelles à disposition des éleveurs, est à l'origine des recommandations formulées dans ce guide technique.



LA QUASI-TOTALITÉ DES ESPÈCES PEUVENT ÊTRE PÂTURÉES PAR LES OVINS



NATURE DES COUVERTS



DES MÉLANGES LE PLUS SOUVENT

Les couverts utilisés en Pays de la Loire sont le plus souvent à base de mélanges :

- Le colza et les autres brassicacées (colza fourrager “double zéro”, navet, navette, radis fourrager ou “chinois”) sont associées à une graminée, RGI le plus souvent.
- Le couple vesce-avoine est la base la plus fréquente des associations graminée-protéagineux (méteil).
- Le trèfle est également présent dans de nombreux mélanges, avec un maximum de 4 espèces différentes dans le même mélange (7 espèces recensées en tout dans l'étude).

Certains détenteurs de couverts préfèrent par sécurité utiliser des mélanges certifiés SIE (Surfaces d'Intérêt Ecologique), comprenant par exemple de la moutarde d'Abyssinie, de la phacélie, du trèfle d'Alexandrie et/ou incarnat, ou encore du sarrazin, de l'avoine noire ou brésilienne, etc. A l'opposé, ils évitent généralement le RGI car celui-ci est plus difficile à détruire et impacte le rendement de la culture suivante (maïs le plus souvent).



PARFOIS DES COUVERTS MONOSPÉCIFIQUES

Certaines espèces sont parfois utilisées en pur, le plus souvent des brassicacées comme le colza, ou plus rarement la navette. Classiquement les brebis vont commencer par manger tout ce qu'elles trouvent avant de commencer à pâturer le colza, gérant elles-mêmes leur transition.

De même certains trèfles sont utilisés en pur, comme le trèfle violet ou le trèfle d'Alexandrie.

On peut également rencontrer des couverts constitués uniquement de phacélie, mais avec une faible appétence pour les brebis, qui peut réduire leur ingestion pendant quelques jours, mais aussi une faible valeur alimentaire.

La quasi-totalité des espèces couramment utilisées pour implanter des couverts en Pays de la Loire peuvent être pâturées par les ovins. Seules 3 plantes peuvent poser problème :

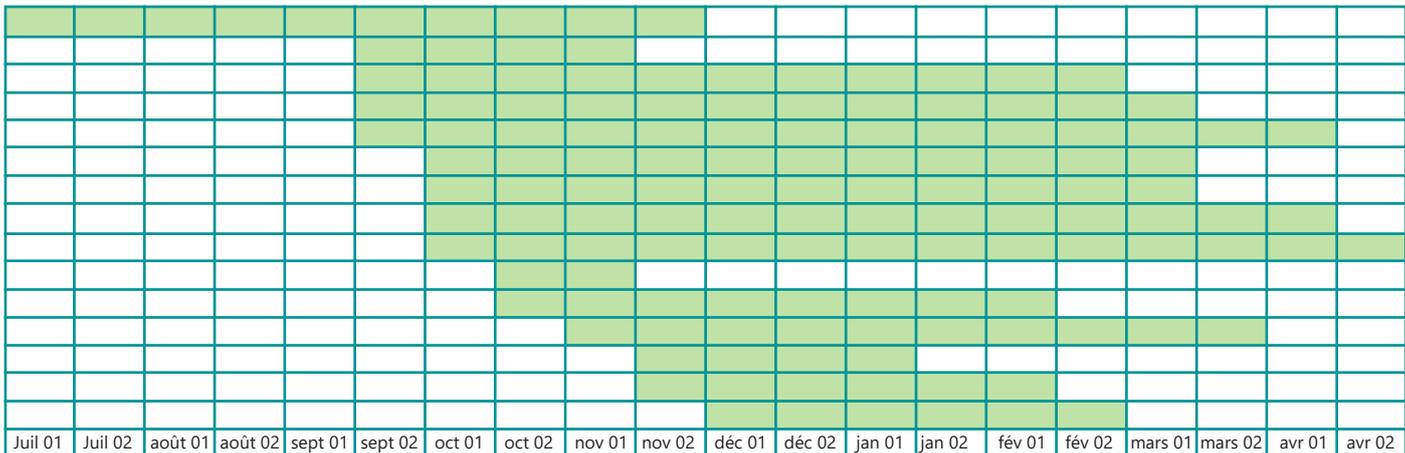
- La moutarde, quelle que soit la variété, si elle est cultivée pure (présence de glucosinolates). En revanche elle ne pose pas de problème en mélange.
- La gesse et la vesce velue, si elles montent à graine (cas de semis précoces).

Pour bénéficier le plus longtemps du couvert, il vaut mieux éviter les espèces gélives comme l'avoine brésilienne. Elles présentent toutefois un avantage en matière de réduction du coût de leur destruction, après un pâturage s'arrêtant en début d'hiver. La faible durée d'utilisation des couverts ne justifie pas l'implantation d'espèces pérennes comme la luzerne.

PÉRIODE DE VALORISATION DES COUVERTS

Les couverts sont le plus souvent valorisables de début octobre à mi-février, soit 4,5 mois de pâturage. Leur période de disponibilité est fonction de leur date de semis mais surtout de leur date de levée (liée à la pluviométrie), puis de leur date de destruction pour l'implantation de la culture suivante. Avant la période de disponibilité des couverts, des parcelles de chaumes ou de repousses (notamment de colza) peuvent être valorisées dès l'été.

Calendriers des périodes de valorisation des couverts dans les 15 élevages de SYCEROV (année 2021)

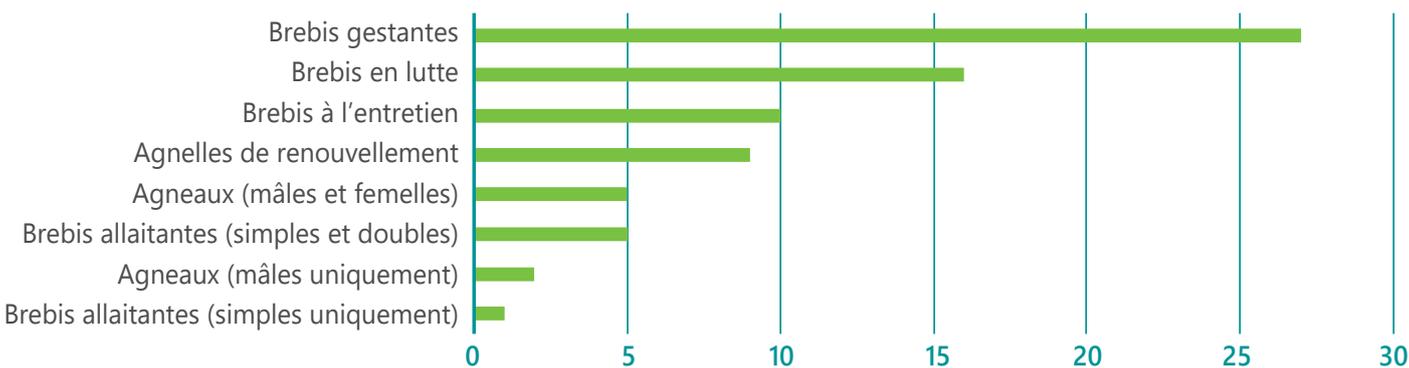


LES ANIMAUX MIS À PÂTURER SUR LES COUVERTS

Pour simplifier le travail, il vaut mieux privilégier les stades physiologiques demandant le moins de surveillance pour valoriser les parcelles de couverts, surtout si elles ne sont pas à proximité immédiate : brebis à l'entretien, en lutte ou en gestation. Un même lot peut commencer à pâturer les couverts à l'entretien, puis être mis en lutte, particulièrement sur du colza (effet positif sur la prolificité). Le pâturage peut ensuite se poursuivre pendant la phase de gestation, avant que les brebis soient rentrées en bergerie aux premiers agnelages, comme cela se pratique avec du pâturage de prairies. Le pâturage de couverts par des agnelles de renouvellement,

luttées un peu plus tardivement que les adultes, est également relativement fréquent. La mise sur couverts de lots de brebis allaitantes, avec leurs agneaux, ou encore d'agneaux sevrés, est une pratique nettement moins fréquente. Comme sur prairies, le pâturage d'automne-hiver pour ces stades physiologiques est une pratique moins répandue aujourd'hui, même si elle tend à revenir. Avec la présence des agneaux la contrainte de surveillance est plus importante, d'où la nécessité d'une plus grande fréquence de passage, ce qui peut être pénalisant si les parcelles concernées sont un peu éloignées.

Nombre d'élevages selon le stade physiologique des lots mis au pâturage sur couverts (cumul sur les deux années du programme SYCEROV)



ORGANISATION DU TRAVAIL



DISTANCE DES PARCELLES

Pour ne pas perdre trop de temps lors des déplacements, la distance des parcelles depuis le siège d'exploitation est le premier critère à prendre en compte. L'idéal est de trouver des parcelles attenantes à un îlot de l'élevage. Le plus souvent les éleveurs enquêtés dans le programme SYCEROV refusent les parcelles à plus de 4 km. Cela permet d'abord de limiter le temps consacré au déplacement des lots. En général le temps nécessaire au transport des animaux et à l'installation de la clôture est de l'ordre d'une demi-journée, plus un temps identique pour le rapatriement du lot, soit une journée en tout. Cela permet aussi de réduire le temps des tournées de surveillance et celui consacré au déplacement des lots.



ÉQUIPEMENTS À PRÉVOIR

En général les éleveurs n'ont pas besoin d'investir dans des équipements spécifiques pour le pâturage des couverts, ou dit autrement ils valorisent également sur leurs prairies les équipements utilisés pour faire pâturer les couverts. Pour le transport des lots, le recours à une bétailière est souvent nécessaire, avec un nombre de trajets lié à la taille du lot. Lorsque que la densité d'éleveurs ovins est suffisante, cette bétailière peut être achetée en commun dans le cadre d'une CUMA (coût indicatif 2021 : forfait de 50 euros ou aux alentours de 0,8 €/km).

En externe comme en interne, le pâturage est géré avec des clôtures électriques mobiles, filets ou fils, parfois en fil avant-fil arrière. Les lots sont le plus souvent déplacés tous les 2 à 3 jours, avec un temps de travail de l'ordre d'un quart de journée à une demi-journée, y compris le temps de débroussaillage préalable à la pose de la clôture électrique. Compter 6 filets pour 100 brebis, plus 5 filets pour le parc suivant (installation dans le sens de la longueur), soit un coût de 770 € (prix 2021), plus l'électrificateur (300 à 800 €).



SUR LE PLAN ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Toutes les pratiques de pâturage externe enquêtées se font sans contrat écrit, uniquement par accord verbal. Il est cependant important de récupérer les références des parcelles utilisées pour les reporter sur la déclaration PAC, sous peine de risquer de perdre l'aide ovine correspondant aux brebis hors de l'exploitation lors du contrôle.

La majorité des accords de pâturage de couverts ou autres surfaces additionnelles se font sans contrepartie financière : il d'agit d'accords gagnant-gagnant, les deux parties étant bénéficiaires (réduction du coût alimentaire



pour l'éleveur, réduction du coût du broyage pour le détenteur du couvert). Pour que l'accord soit réellement gagnant pour le détenteur des surfaces, il est important de disposer de suffisamment de brebis, et suffisamment longtemps, pour que la réduction du coût du broyage soit effective. On rencontre toutefois quelques situations où l'éleveur paye la semence du couvert ou encore où le céréalier facture un achat d'herbe sur pied.

POUR EN SAVOIR PLUS : fiche du CIIRPO "Les dérochées et les ovins : espèces à privilégier et modes d'utilisation".

CONTACTS

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire :

- Laurent FICHET, chargé de mission en filière ovine
02 41 33 61 25
laurent.fichet@pl.chambagri.fr
- Stéphane MIGNE, chargé de mission en filière ovine
02 51 36 82 77
stephane.migne@pl.chambagri.fr
- Aurore PRIEUR, chargée de mission en filière ovine
02 41 18 60 25
aurore.prieurdelacomble@pl.chambagri.fr

